



Observatoire

de l'Environnement
en Nouvelle-Calédonie

Atelier sur les indicateurs environnementaux en eau douce

SÉANCE INSTITUTIONNELLE 1

EMC2I - 4 avril 2010



INTRODUCTION

- **De quoi parle-t-on ?**
- **Comment s'y prendre ?**

De la validation

Processus « d'**officialisation** » par les pouvoirs publics

D'une **méthode** ou d'un **instrument** (ex. : indice)

Etablis de façon **spontanée** ou à la **commande**

Répondant a des attentes locales

Soumis à un **avis de la communauté scientifique, préalable et indépendant**

Le but**encourager le recours à un référentiel reconnu par les pouvoirs publics**

Crée la librement confiance sans l'imposer

A la normalisation

Document de référence

Approuvé par un institut de normalisation **reconnu**

Après consultation d'une **Commission de normalisation**

Permettant de définir un **langage commun** entre les acteurs

La réglementation relève des pouvoirs publics et elle est obligatoire

La normalisation procède d'une **démarche volontaire** et son application n'est pas imposée, sinon par voie contractuelle ou quand elle soutient une réglementation (1 % des cas)

Crée formellement la confiance et peut s'imposer

4 thèmes recommandés de discussion

Les indices

La validation taxonomique

Les fiches de terrain

La diffusion des méthodes et la publication de guides techniques